DOSSIER DE PRESSE

JUIN 2022

IFJR
INSTITUT FRANÇAIS
POUR LA JUSTICE RESTAURATIVE

SOMMAIRE

1 L'Institut Français pour la Justice Restaurative : une vision adaptée au contexte français..... 4

- Un peu d'histoire.....4
- L'équipe de l'IFJR.....6
- Les missions.....8

2 La justice restaurative.....10

- Définition.....10
- Le cadre légal et sa mise en place.....10
- Poissy : la première expérience française.....11
- Les mesures de justice restaurative.....12

3 Les chiffres clés et les résultats en France.....13

- Les chiffres clés 2021.....13
- L'observatoire de la justice restaurative.....14

4 L'expérimentation de justice restaurative dans deux cours d'appel.....15

- Contexte.....15
- Objectifs.....15
- Périmètre.....16

1 L'INSTITUT FRANÇAIS POUR LA JUSTICE RESTAURATIVE : UNE VISION ADAPTÉE AU CONTEXTE FRANÇAIS

Un peu d'histoire

2010

La première expérimentation de justice restaurative en France : une rencontre entre des personnes détenues et des personnes victimes est mise en place à la Maison Centrale de Poissy par l'INAVEM (actuelle Fédération France Victimes) et le SPIP des Yvelines, avec la participation de Robert Cario en tant que membre de la communauté et Paul Mbanzoulou en tant qu'animateur.

2011

La première formation en justice restaurative : l'expérimentation de Poissy marquera le point de départ d'un mouvement de généralisation en France. La première formation en justice restaurative sera animée par Catherine Rossi, Paul Mbanzoulou et Robert Cario à l'INAVEM (actuel France Victimes) lancera le début des formations en justice restaurative par France Victimes et l'IFJR.

2013

La création de l'Institut Français pour la Justice Restaurative (IFJR) : l'association (loi 1901) est créé en 2013 par Robert Cario et Benjamin Sayous (Docteur en sciences criminelles, Directeur de l'IFJR), et plusieurs chercheurs et praticiens, suite à l'organisation de la Conférence de consensus sur la prévention de la récidive, installée par la ministre de la Justice de l'époque, Mme Christiane Taubira.

2014

Le 15 août 2014, la justice restaurative intègre la loi : la justice restaurative apparaît comme une réponse pertinente à la crise que traverse notre système de justice pénale, en totale complémentarité avec les dispositifs existants. L'article 10-1, permettant à toute personne victime ou auteure d'infraction de se voir proposer une mesure de justice restaurative à tous les stades de la procédure pénale, est alors introduit dans le Code de Procédure Pénale.

2015

Signature du partenariat pour les formations en justice restaurative : France Victimes, l'IFJR et l'ENAP (École Nationale d'Administration Pénitentiaire) ont conclu un nouveau partenariat permettant la création d'un véritable parcours de formations pour les animateurs et animatrices de justice restaurative. Ce parcours fut effectif à partir de 2016.

2018

Ouverture de l'antenne Sud-Est : l'IFJR ouvre sa première antenne au mois d'octobre 2018, coordonnée par Noémie MICOULET. Elle couvre 26 départements et 8 cours d'appel, répartis sur le grand quart sud-est de la France.

2019

Ouverture des 3 autres antennes : l'année 2019 est marquée par l'ouverture de 3 autres antennes sur le territoire français, avec le soutien du ministère de la Justice.

- **Mars 2019** : ouverture de l'antenne Nord-Est, coordonnée par Héloïse SQUELBUT, couvrant 25 départements et 9 cours d'appel.

- **Juillet 2019** : création de l'antenne Sud-Ouest, coordonnée par Émilie MATIGNON et Eulalie SPYCHIGER, couvrant 20 départements et 6 cours d'appel.

- **Septembre 2019** : création de l'antenne Réunion, coordonnée par Océane LABURRE, couvrant la totalité du territoire réunionnais, avec le soutien du SPIP de la Réunion.

2021

Septembre 2021 : création de l'antenne Réunion pour les mineurs. Emilie LE PORT rejoind l'équipe de l'IFJR, au poste de coordinatrice de l'antenne Réunion pour les mineurs, avec le soutien de la DTPJJ de la Réunion. Océane LABURRE occupera alors le poste de coordinatrice de l'antenne Réunion pour les majeurs.

2022

Début d'un projet d'expérimentation dans 2 cours d'appel : 8 ans après la loi, le développement de la justice restaurative prend un nouveau tournant. Avec le ministère de la Justice, l'IFJR participe à une expérimentation en matière de justice restaurative auprès des cours d'appel de Toulouse et d'Aix-en-Provence (Cf p.15).

L'équipe de l'IFJR

L'IFJR est composé d'un Conseil d'Administration, d'un Conseil Scientifique présidé par Antonio Buonatesta (Vice-présidente : Lucie Hernandez) et d'un Bureau, présidé par Nicole Tercq-Diriart (Vice-présidente ; Christiane Legrand).

Nicole TERCQ-DIRIART

Antonio BUONATESTA

L'IFJR compte une équipe de 9 salariés, repartis sur le siège et les différentes antennes :

LE SIÈGE - Pau (64)

Benjamin SAYOUS - Directeur

Christine MERLIN - Secrétaire

Alexandra MARINÉ - Chargée de communication

LES ANTENNES

Noémie MICOULET - Coordinatrice de l'antenne Sud-Est

Héloïse SQUELBUT - Coordinatrice de l'antenne Nord-Est

Émilie MATIGNON - Chercheure, coordinatrice des évaluations et coordinatrice de l'antenne Sud-Ouest

Eulalie SPYCHIGER - Coordinatrice de l'antenne Sud-Ouest

Océane LABURRE - Coordinatrice de l'antenne Réunion Majeurs

Émilie LE PORT - Coordinatrice de l'antenne Réunion Mineurs

NOTRE TERRITOIRE D'ACTION

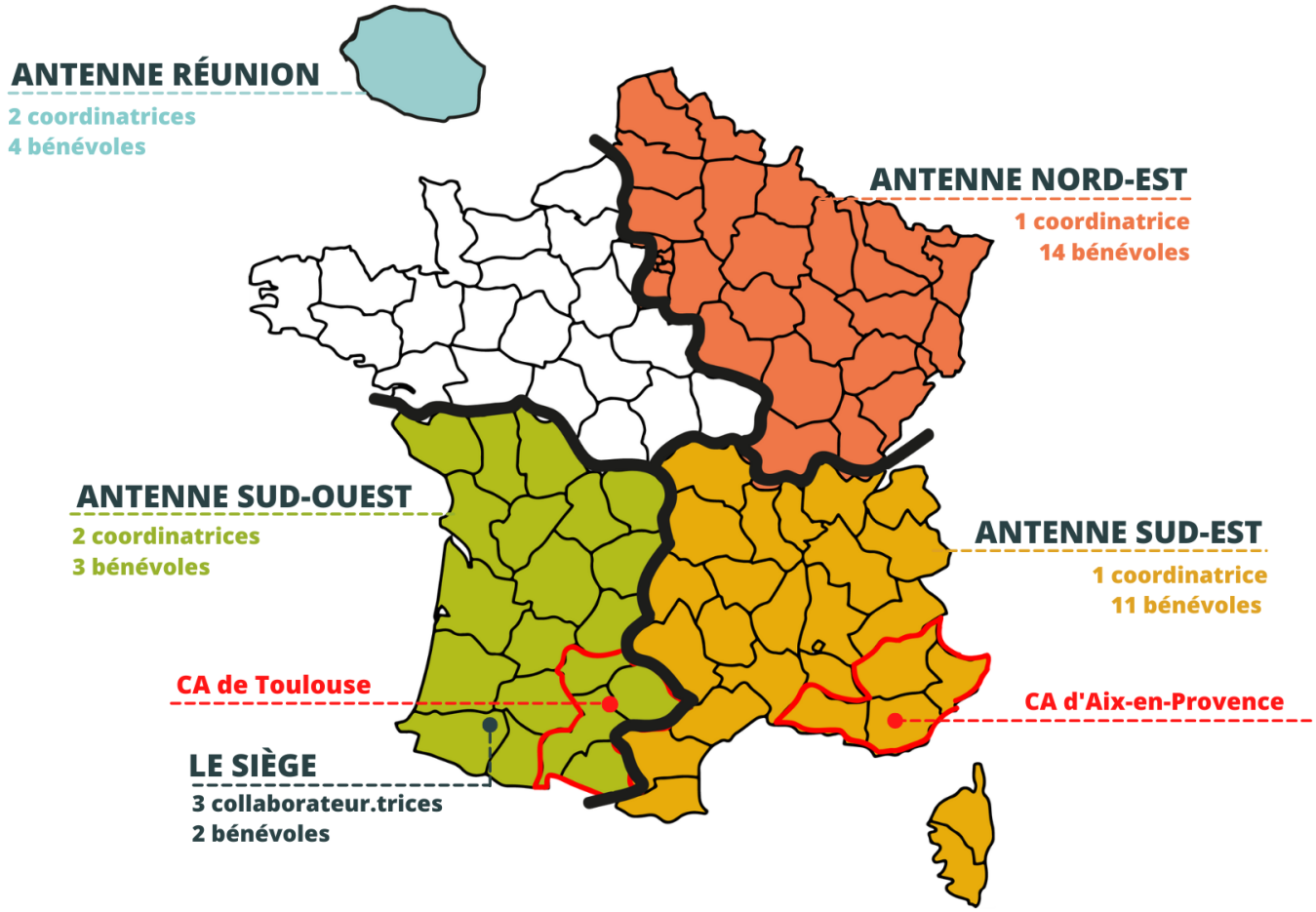

Les missions de l'association

LA FORMATION

L'IFJR forme, en partenariat avec France Victimes et l'ENAP, ainsi qu'avec les DISP et DTPJJ, les professionnels des services pénitentiaire, de l'aide aux victimes et de la protection judiciaire de la jeunesse pour l'animation de mesures de justice restaurative.

L'IFJR forme également les bénévoles de la communauté et membres de la communauté, présents pendant les différents dispositifs.

L'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DE LA JUSTICE RESTAURATIVE

Chacune des 4 antennes de l'IFJR a pour mission d'appuyer la mise en place de la justice restaurative dans les départements par les structures référentes (Association d'aide aux victimes, SPIP et PJJ).

- Accompagnement à la conception d'un programme de justice restaurative
(Élaboration d'une convention de partenariat et constitution du comité de pilotage - Élaboration du cahier des charges et constitution du groupe projet - Aide à l'information et à l'orientation du public - Aide au recrutement des bénévoles).

- Appui technique et méthodologique
Expertise globale allant de la sensibilisation à l'animation d'une mesure de justice restaurative. Mise à disposition d'outils et appui à la gestion et au déroulement du programme de justice restaurative.

- Supervision technique
Supervision sur des aspects techniques relatifs à une mesure de justice restaurative, dès le commencement de celle-ci.
Fortement recommandé, elle n'est pas obligatoire. Dans la plupart des cas, elle est demandé auprès des coordinatrices d'antennes de l'IFJR par les animateurs.trices.

- Animation de mesures de justice restaurative en subsidiarité
Dans le cas où un programme de justice restaurative n'est pas en mesure d'animer, la coordinatrice de l'antenne peut assurer l'animation de la mesure de justice restaurative.

L'OBSERVATOIRE DE LA JUSTICE RESTAURATIVE

Il a vocation à offrir une vision globale du développement de la justice restaurative en France, en lien avec le Conseil Scientifique de l'IFJR.

Depuis 2018, l'IFJR, soutenu par le ministère de la Justice, conduit une enquête nationale indépendante et qualitative sur la justice restaurative (retours des professionnels et bénévoles, témoignages de participants, bénéfices,...). L'IFJR tient également des statistiques sur les programmes de justice restaurative et la formation des professionnel.le.s.

LA PROMOTION DE LA JUSTICE RESTAURATIVE

L'IFJR assure des missions de communication qui consiste en :

- La découverte de la justice restaurative auprès du grand public : publications sur les réseaux sociaux, wébinaires thématiques, contenu sur le site internet et relations presse.

- L'information auprès des professionnels en justice restaurative, bénévoles et membres de l'IFJR : lettres d'information mensuelles, wébinaires thématiques mensuels, publication sur les réseaux sociaux, contenu sur le site internet.

- L'appui au programmes de justice restaurative : conception d'affiches et de dépliants, appui aux relations presse et relais des actions sur les réseaux sociaux et le site internet.

- L'impulsion de la semaine internationale de la justice restaurative en France : depuis 2017, l'IFJR organise plusieurs évenements sur plusieurs départements, répartis sur les antennes de l'IFJR (conférence, ciné-débat, permanence,...). Ces événements sont proposés pour différents types de public (grand public et professionnels).

2 | LA JUSTICE RESTAURATIVE

Définition

La justice restaurative offre un espace confidentiel, sécurisé et volontaire, de parole et d'échanges sur les ressentis, les émotions, les attentes de toutes les personnes concernées par l'infraction et ses répercussions.

Elle leur permet, pour la première fois, de dialoguer, de poser les questions du « pourquoi » et du « comment » de l'infraction et de tenter d'y répondre.

Le cadre légal et sa mise en place

CE QUE DIT LA LOI

La justice restaurative a été introduite dans le Code de procédure pénale par la loi du 15 août 2014 à l'article 10-1.

Il est désormais possible à toute personne victime ou auteur d'une infraction pénale de se voir proposer une mesure de justice restaurative à tous les stades de la procédure pénale et selon certaines conditions :

- Les faits ont été reconnus ;
- La victime et l'auteur ont reçu une information complète sur la mesure ;
- Ils ont consenti expressément à y participer ;
- La mesure est animée par un tiers indépendant spécialement formé ;
- Elle est soumise au contrôle de l'autorité judiciaire ou, à la demande de celle-ci, de l'administration pénitentiaire ;
- Elle est confidentielle.

Poissy : la première expérience française

L'organisation en 2010 de l'expérience inédite en France des rencontres détenus-victimes à la maison centrale de Poissy est associée à la tenue en juin 2008 des XXIIIe Assises nationales de l'INAVEM (Institut National d'Aide aux Victimes et de Médiation, actuelle Fédération France Victimes) sur le thème « De la réparation à la restauration ».

Invité à y intervenir, le québécois Jean-Jacques Goulet présenta le programme de Rencontres Détenus-Victimes (RDV) visant à réunir, au sein de l'univers carcéral, un groupe de détenus et un groupe de victimes concernés par une infraction similaire commise ou subie. Ces rencontres interviennent à la demande des victimes ou des condamnés ou sur proposition des professionnels les accompagnant au sein des Services pénitentiaires et/ou des Services d'aide aux victimes notamment. Elles nécessitent donc la convergence d'une offre d'espace d'échange sécurisé par des instances tierces, et d'une demande latente ou suscitée des participants.

Intéressé par un tel dispositif, et après un séjour professionnel avec une partie de son équipe au Québec, François Goetz, alors directeur du SPIP des Yvelines, propose à l'INAVEM l'expérimentation des premières Rencontres détenus-victimes en France. La Maison Centrale de Poissy puis l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire (ÉNAP) manifestèrent leur intérêt, en signant en 2009 une convention d'engagement avec les deux autres partenaires visant à encadrer la mise en oeuvre de cette expérimentation à la Maison centrale de Poissy.

Organisées à titre expérimental entre mars et juillet 2010 et en février 2014, ces rencontres détenus-victimes ont regroupé chacune trois victimes et trois détenus condamnés à de longues peines, ne se connaissant nullement, mais réunis en tenant compte de la similitude des actes commis par les uns et ceux subis par les autres. Paul Mbanzoulou y interviendra en tant qu'animateur, et Robert Cario en tant que membre de la communauté.

Une vidéo des témoignages des participants et intervenants à cette rencontre est disponible sur la chaîne YouTube de France Victimes.

Lien vers la vidéo :
https://www.youtube.com/watch?v=hjx1SDw0dwE

Les mesures de justice restaurative

La médiation restaurative (MR)

Cette mesure offre à la personne, victime et à la personne auteure d'une même infraction l'opportunité d'une rencontre volontaire, afin qu'ils envisagent ensemble les répercussions du conflit de nature pénale qui les oppose. Comme toute mesure de justice restaurative, elle se déroule en présence d'un animateur spécialement formé et après que les participants aient bénéficié d'une préparation adaptée à l'ampleur des répercussions qu'ils ont subies.

Les rencontres détenus-victimes / Les rencontres condamnés-victimes (RDV/RCV)

En milieu ouvert (RCV) ou en milieu fermé (RDV), cette mesure se déroule entre un groupe de personnes victimes et un groupe de personnes auteurs, anonymes, qui ne sont pas concernés par la même affaire. Les deux groupes vont dialoguer au cours d'une session de 5 rencontres suivies d'une rencontre bilan animées par deux animateurs professionnels et en présence de membres bénévoles de la communauté.

La conférence restaurative (CR)

La conférence restaurative a pour objectif de permettre la tenue d'une rencontre volontaire réunissant autour de l'auteur et de la victime leurs proches et personnes de confiance. Particulièrement adaptée aux mineurs, la conférence restaurative permet d'envisager les possibilités de soutien que l'environnement familial ou social est susceptible d'apporter aux intéressés.

3 | LES CHIFFRES CLÉS ET LES RÉSULTATS EN FRANCE

LA FORMATION (DEPUIS 2011)

153 Formations données depuis 2011

72 formations généralistes M1

338 Animateurs MR

701 Animateurs RDV/RCV

87 Animateurs CSR/CAR

LES ACTION D'APPUI EN 2021

56 appuis au développement effectués par les antennes (sensibilisations + ateliers d'orientation)

37 Supervisions techniques des animations de mesures

7 Mesures animées en subsidiarité (2021)

LES PROGRAMMES ET MESURES DE JR (ACCOMPAGNÉS PAR L'IFJR EN 2021)

87 programmes de justice restaurative sur le territoire des antennes de l'IFJR

39 mesures de justice restaurative réalisées en 2021

54 personnes ont bénéficié d'une mesure de justice restaurative

37 Médiations Restauratives

1 Rencontres Détenus-Victimes/ Rencontres Condamnés-Victimes

1 Cercles de Soutien et de Responsabilisation/ Cercle d'Accompagnement et de Ressources

LES MESURES DE JUSTICE RESTAURATIVE EN COURS EN 2021

83 mesures de justice restaurative en cours* (*commencée en 2021 et toujours en cours de dispositif)

81 Médiation Restaurative

1 Rencontres Détenus-Victimes/ Rencontres Condamnés-Victimes

1 Cercles de Soutien et de Responsabilisation/ Cercle d'Accompagnement et de Ressources

L’observatoire de la justice restaurative

L’IFJR produit depuis 2018, une enquête nationale sur la justice restaurative. Cette enquête est basée sur les retours des participants aux mesures de justice restaurative (victimes et auteurs), ainsi que sur les retours des professionnels et intervenants (SPIP, aide aux victimes, membre de la communauté).

L’enquête nationale 2021 contient un grand nombre de témoignages des participants et professionnels, d’analyse sur les bénéfices de la justice restaurative, ainsi que les retours des professionnels et participants sur les perspectives d’évolution des dispositifs.

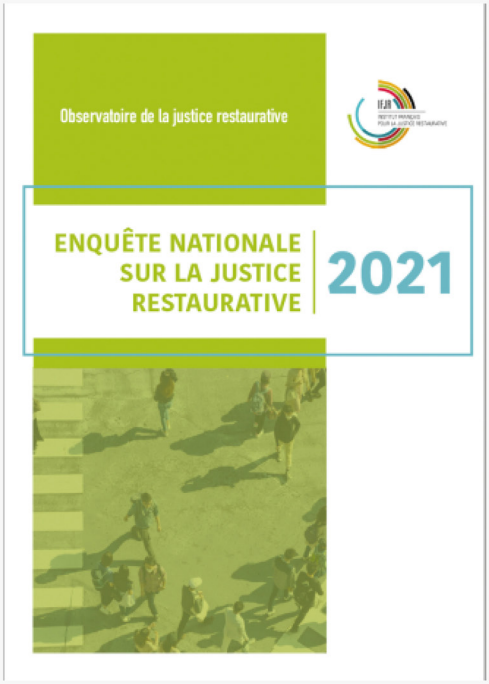

Enquête nationale sur la justice restaurative 2021

Résumé de l'enquête nationale sur la justice restaurative 2021

Wébinaire sur l'enquête nationale 2021

Pour lire l’enquête nationale 2021, son résumé, ou regarder la vidéo du wébinaire de présentation des résultats, rendez-vous sur le site internet de l’IFJR :

https://www.justicerestaurative.org/les-resultats-en-france/

ou pour recevoir l’enquête, son résumé, et le lien vers le wébinaire, envoyez un mail à **contact@justicerestaurative.org**.

4 L'EXPÉRIMENTATION SUR LES COURS D'APPEL DE TOULOUSE ET D'AIX-EN-PROVENCE

Contexte

Depuis 2014, l'IFJR est mandaté par le ministère de la Justice pour développer la justice restaurative en France, et accompagner les structures dans la mise en place de celle-ci. Depuis 9 ans, la justice restaurative se développe sur plusieurs départements et le nombre de mesures augmentent chaque année.

Néanmoins, l'offre de justice restaurative est incomplète et inégale sur le territoire. Il y a plusieurs raisons à cela :
- **un manque d'information auprès des personnes victimes et auteurs**, qui engendre un manque d'orientation vers les dispositifs adéquats.
- **des difficultés partenariales entre les structures** (SPIP, associations d'aide aux victimes), qui engendre une distribution inégale et non-coordonnée des ressources (manque de personnel, de financement,...).
- les deux raisons citées ci-dessus sont étroitement lié, car un service qui rencontre un manque de ressource, ne va pas informer systématiquement le public par crainte de ne pas pouvoir assurer les mesures.

La proposition :

Au regard du travail effectué par l'IFJR auprès des Directions Interégionales des Services Pénitentaires de Toulouse, Bordeaux, Lille et Dijon (mutualisation des ressources et travail d'une offre de justice restaurative plus localisée), l'IFJR et le Service de l'Accès au Droit et à la Justice et de l'Aide aux Victimes (SADJAV) ont travaillé à un projet expérimental sur deux cours d'appel, consistant à **installer une offre locale de justice restaurative, cohérente, rationnelle et effective à l'ensemble des justiciables**.

Objectifs

Cette expérimentation comprend plusieurs objectifs :

1. Installer une offre locale par une juste adéquation de l'offre aux capacités d'intervention des partenaires :
- Réunir les partenaires qui souhaitent s'investir dans la justice restaurative ;
- Veiller à la coordination des acteurs et aligner les moyens avec les besoins formulés ;

- Apporter un appui méthodologique et technique aux partenaires ;
- Dresser un schéma interdépartemental d'intervention des partenaires selon le type de mesure proposée ;
- Renforcer les capacités d'intervention des partenaires ;
- Assurer la supervision technique des animateur.rice.s mobilisé.e.s ;
- Assurer l'animation des mesures de JR en subsidiarité.

2. Installer une offre effective par une dynamisation de la demande de JR provenant des justiciables :
- Assurer un maillage de l'information / orientation afin de garantir que tou.te.s se voient offrir de participer à une mesure de justice restaurative ;
- Proposer des ateliers d'accès à la justice restaurative pour renforcer les capacités des partenaires à informer sur la JR ;
- Assurer le suivi des actions d'information avec le COPIL ;
- Mettre à disposition une équipe de bénévoles pouvant assurer des actions d'information du public (permanence, phoning proactif) ;
- Mettre à disposition des outils de communication adaptés.

3. Installer une offre effective en garantissant la systématicité de l'offre de JR des partenaires :
- Centraliser les demandes et situations orientées ;
- Dispatcher les demandes de JR auprès des partenaires en capacité d'y répondre ;
- Assurer l'identification et la liaison avec les magistrats en charge du contrôle des mesures et les psychologues en charge du soutien psychologique ponctuel ;

Périmètre

Les cours d'appel de Toulouse et d'Aix-en-Provence ont été retenues pour mener cette expérimentation de mise en place d'une offre de justice restaurative locale.

COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

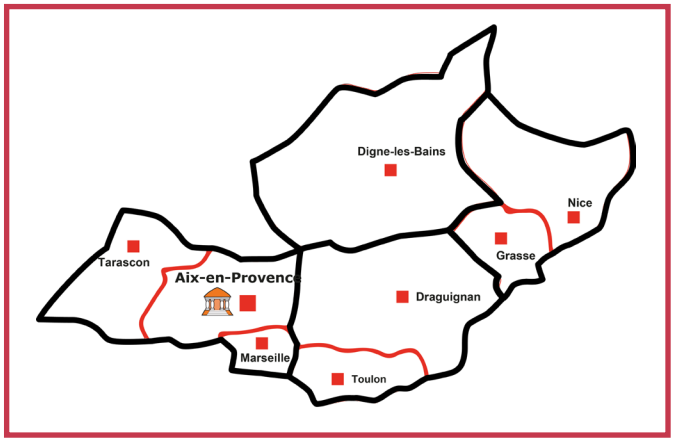

4 DÉPARTEMENTS
Alpes-de-Haute-Provence,
Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var

8 TRIBUNAUX JUDICIAIRES
Aix-en-Provence, Digne-les-Bains,
Draguignan, Grasse, Marseille, Nice,
Tarascon, Toulon.

COUR D'APPEL DE TOULOUSE

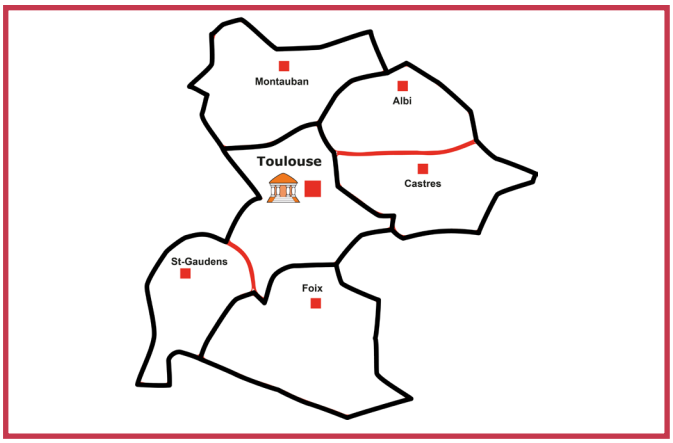

5 DÉPARTEMENTS

Ariège, Haute-Garonne, Tarn, Tarn-et-Garonne

6 TRIBUNAUX JUDICIAIRES

Albi, Castres, Foix, Montauban, St-Gaudens, Toulouse.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

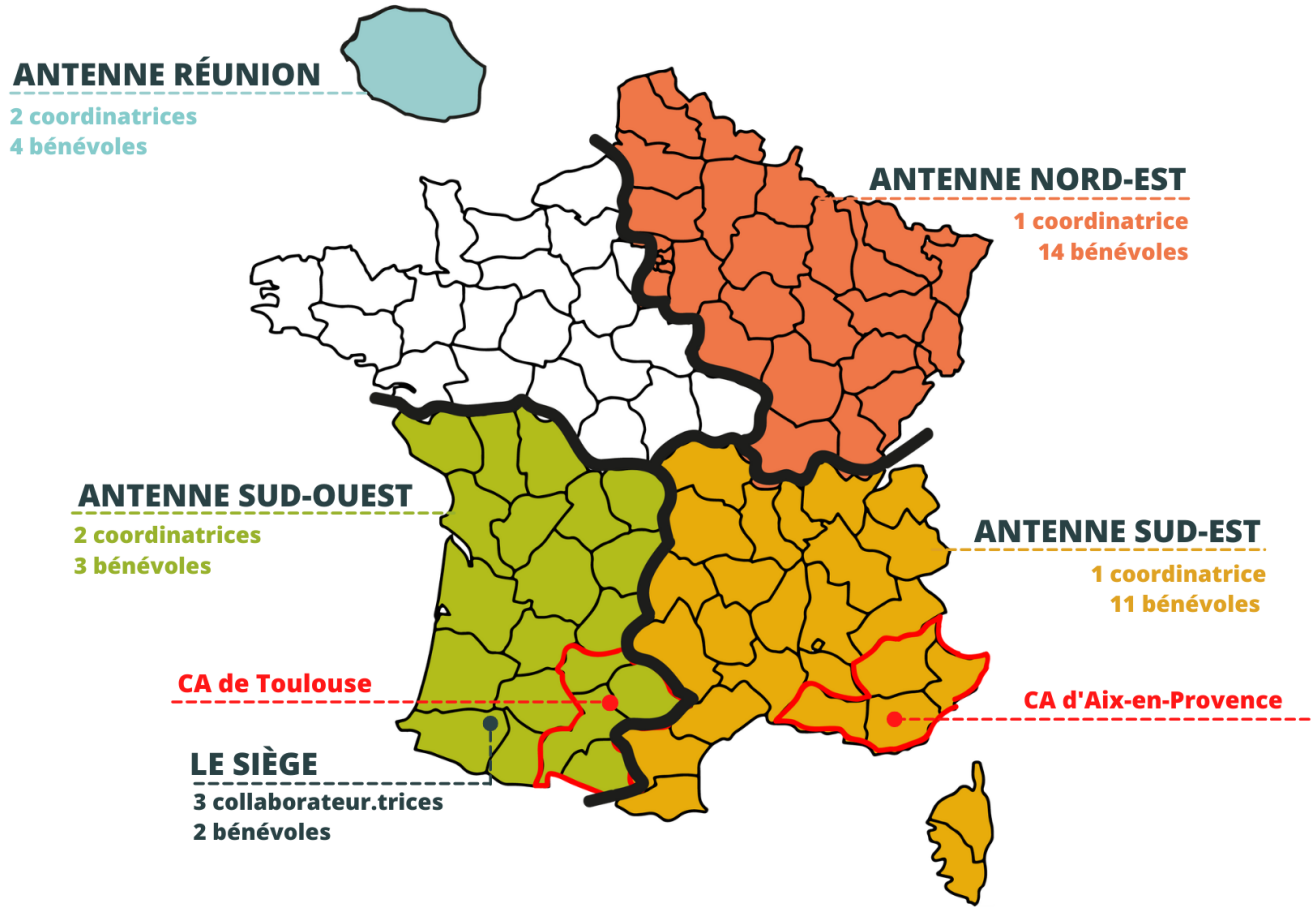

Contact presse

Alexandra Mariné
communication@justicerestaurative.org
06 40 24 28 45

justicerestaurative.org